

« SCI 11 MEROT INVEST »
Siege social 4 Ter avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT
Au capital de € 1.000
RCS CRETEIL 949 161 327

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 6 AVRIL 2025

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le 6 avril 2025,
A dix-sept heures trente,*

Les Associés de la SCI 11 MERO INVEST, au capital de 1.000 euros, divisé 1000 actions de 1 € ; se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la gérance par lettre recommandée adressée à chacun d'eux le 15 mars 2025

Il est dressé une feuille de présence qui est signée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Teddy ELKRIEF en sa qualité de Président ; propriétaire de 300 actions du capital

Sont présents :

*Monsieur Teddy ELKRIEF en sa qualité de Gérant associé propriétaire de 300 actions du capital
Monsieur Jordan ELKRIEF, représentant la SAS JS CONSEIL en sa qualité d'associé propriétaire de 300 actions du capital
Monsieur Grégory ELKAIM, représentant la SAS G.E.L. INVEST, en sa qualité d'associé propriétaire de 300 actions du capital*

Le tout conformément aux statuts.

Le Président constate, d'après la feuille de présence certifiée exacte par les membres du bureau, que les associés présents ou votant par correspondance possèdent plus des trois quarts des parts sociales composant le capital social et que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et présente à l'assemblée :

- ▶ *La copie des lettres de convocation ;*
- ▶ *La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés ;*

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

► **Transfert du siège social du :**

Du 9, avenue de Stinville 94220 CHARENTON LE PONT

Au

4 Ter avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT

► **Changement des adresses personnelles des Associés**

- Questions diverses ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale approuve le transfert du siège social du :

- *9, avenue de Stinville 94220 CHARENTON LE PONT*

Au:

- *4 Ter, avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT*

L'Art 4 des statuts sera modifié en conséquence

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte et approuve la nouvelle adresse du Gérant associés comme suit :

- **Monsieur Teddy ELKRIEF, gérant associé**
4 ter, avenue Anatole France 94220 CHARENTON LE PONT

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture faite par le Président de séance et par tous les associés présents.

*Monsieur ELKRIEF Teddy,
Le Gérant,*

teddy ELKRIEF

✓ Certified by  yousign